



Comment faire exécuter mon jugement des prud'hommes?

Par **MCBagdeap**, le **15/05/2008** à **19:39**

Bonjour à tous, voilà un an que j'ai mené mon ancien patron aux prud'hommes, le jugement m'a accordé tout ce que je réclamais, dernier salaire, indemnités licenciement... et mon ancien patron doit également me remettre deux documents chacun sous astreinte. J'ai contacté un huissier qui a signifié le jugement à mon ancien patron, et ce dernier n'a pas réagi, ni payé, ni fait appel. Désormais il doit payer et il n'a plus de recours, j'attends donc que mon huissier agisse... Mon huissier me dit qu'il va mettre l'entreprise en redressement judiciaire, pour l'obliger à me payer... Mais j'ai l'impression que cet huissier ne fait pas tout le nécessaire... Il pourrait peut être saisir des recettes de l'entreprise, ou même aller demander les deux papiers que doit me remettre mon ancien patron, car l'astreinte court toujours... J'ai besoin de savoir ce que d'autres huissiers (donc vous) feraient dans cette situation, y a t il des moyens radicaux, rapides et efficaces pour faire exécuter enfin le jugement ? Des huissiers peuvent-ils avoir peur d'une entreprise et donc ralentir leurs manœuvres ? C'est quand même incroyable qu'une entreprise (il s'agit d'une discothèque) puisse continuer d'exercer son activité alors que plein de fournisseurs attendent des comptes et moi mes salaires et indemnités... Merci pour votre attention.

Par **novice43**, le **02/06/2008** à **20:43**

bonsoir,

Lisez ce qui suit :

<http://www.net-iris.fr/forum-juridique/rapport-professionnels-droit/88847-faire-executer-jugement-prudhommes.html>

cordialement,